

Réunion pêche APPP Samedi 11 Mars 10h-12h

Tailles minimales et marquage:



Il est strictement interdit de vendre les produits de la pêche de loisir

Le marquage ne doit pas empêcher la mesure de la taille des poissons et crustacés. Les poissons doivent être conservés entiers jusqu'à leur débarquement en vue d'un contrôle.

Le marquage doit être effectué:

- par les pêcheurs en navire ou sous-marin pêchant à partir d'un navire: dès que l'animal est à bord, sauf s'il est conservé vivant avant d'être relâché.
- Par les pêcheurs sous-marins: dès qu'ils ont rejoint le rivage.
- Par les pêcheurs à la ligne en bordure de rivage: dès la capture.

PREPARER SA SORTIE PECHE:

Vérifier la météo la veille de sa sortie ,l'état de la mer (vagues, brouillard ,pluie, vent etc)

Consulter l'annuaire des marées ainsi que les heures d'éclusage pour ceux qui passent l'écluse du barrage

Vérifier son armement de sécurité, gilets de sauvetage et les équipement du bateau tels que GPS, SONDEUR,VHF ,ses documents tel que permis ,assurance etc. ainsi que de sa capacité en carburant; prévoir au minimum 30% de marge supplémentaire à sa consommation estimée.

Les équipements annexes du bateau et niveaux du moteur (huile eau etc)

Préparer ses équipements individuels tels que manteaux, vestes équipements de pluie et le carburant des pêcheurs (nourritures, boissons et une trousse de secours de première urgence ainsi qu'une bonne pince coupante pour enlever un hameçon dans la peau etc;)

Prévoir une bonne glacière avec des pains de glaces afin de ramener ses produits de pêche dans de bonnes conditions, certains poissons tournent très vite en cas de chaleur, il serait dommage de s'intoxiquer avec sa pêche !!!

EXPLICATIONS POUR VOIR METHODE POUR ENLEVER UN HAMECON DANS LA PEAU ET L'UTILITE DE LA PINCE COUPANTE

Déterminer sa zone de pêche et en faire un examen attentif sur une carte marine (présence de rochers, d'épaves, de zones interdites à la pêche ,de zones fréquentées par de nombreux navires de commerce ou de pêche etc;)

Déterminer les espèces que l'on va rechercher afin de déterminer sa méthode de pêche, certains poissons ne seront présents qu'au fond en recherche de sa nourriture (rousettes, daurades, rougets, congres plies, raies etc), d'autres se déplaceront en bancs entre deux eau (maquereaux ,chinchards,bars,lieus etc) ,d'autres dans des rochers ou proche comme les Vieilles

Certaines espèces ne seront actives principalement de nuit comme la lotte ou le congre qui sortira de son trou ou il se réfugie principalement de jour

LES DIFFERENTES METHODE DE PECHE

Tout d'abord du bord en surf-casting sur le sable ou sur un point haut tels que des rochers, la prudence s'impose (chute ou vague en cas de mer)

EN BATEAU:

Je dirais 4 grandes méthodes :

A la traîne: elle consistera à laisser une ligne assez longue à faible allure derrière le bateau principalement avec des jeux de plumes ou mitrailleurs ,cuillères; leurres artificiels elle est principalement conseillé pour les poissons en pleine eau et praticable aisément en voilier , elle permettra de prospecter sur une grande zone .En bateau moteur deux grandes perche généralement en bambou de chaque coté du navire permettra d'utiliser deux traînes sans risques d'emmêlements ,suivant le poids du plomb on prospectera plus ou moins profondément .Les poissons recherchés seront principalement des maquereaux ,chinchards ,bars ,lieu etc

En dérive: Elle consistera a se laisser dériver avec le courant moteur éteint ce qui permettra d'être plus discret tout en prospectant une grande zone ,je privilégie des marées de morte eau afin de ne pas avoir une dérive trop importante ,on pourra aussi bien pratiquer une pêche en pleine eau (mitraille) comme au fond sur le sable ,on évitera les zones rocheuses afin d'éviter des casses de lignes pour des espèces comme les daurades ,rougets ,roussettes, congres ,raies ,marguattes etc

Au pausé ou à soutenir : Elle consistera à piocher, mettre l'ancre du bateau à un endroit que l'on aura repéré auparavant par exemple à proximité d'une épave ou d'un rocher ainsi qu'un lieu fréquenté par de nombreux poissons. Cette pratique est à privilégier en temps de mer calme ,le bateau étant à l'arrêt cela deviendrait vite inconfortable à bord .L'avantage de cette pratique est de pouvoir strouiller avec une boîte à strouille au fond afin d'alerter et d'appâter les poissons une zone étendue qu'il y a de la nourriture .C'est une méthode très fructueuse réservant quelque fois de bonnes surprises avec de beaux poissons et que l'on aura pas l'habitude de prendre .Une surveillances des bateaux à proximité s'impose car vous êtes immobile et un départ du lieu demandera un certain temps (relever les lignes, la strouille ,l'ancre etc)

Matériel:

Vous pouvez récupérer un morceau de tube PVC de 200mm de diamètre (185mm intérieur mini important !) sur un chantier et l'ajuster pas trop haut à une longueur de 340mm hors tout (pour le mien) Il se glisse partout (sous un banc par exemple). Il aura aussi moins de prise au courant.

Vous aurez aussi besoin de :

perceuse, forêt 8mm bois/métal,

contreplaqué marine si possible 10/15mm

crochets de poche à huitre, élastique caoutchouc,

fer à béton 8/10mm 50cm

bout diamètre 6/8mm 50cm

ciment rapide!

réalisation:

1 perçage

Le percer de trous (8mm) assez rapprochés et régulier comme sur la photo sur tout le périmètre

VOIR PHOTO

L'opération consistera donc à déposer au fond à partir du bateau la boîte à strouille au fond relié par un bout au bateau, la strouille à l'intérieur diffusera son parfum attirant les poissons .

COMPOSITION DE LA STROUILLE:Vous pouvez récupérer des déchets de poissons auprès de votre poissonnier habituel que vous moulinerez à l'aide d'un hachoir à viande ,vous y incorporer de huile de sardine que l'on trouve en article de pêche (voir photo) en malaxant cet ensemble (attention âme sensible à l'odeur) .Pour ma part je garde toutes les barbes de mes coquilles Saint Jacques et c'est un mets bien connu de nos poissons.

Prévoyez des esches naturelles tels que grelins de maquereaux frais, coque ,amandes ,crépidules etc ,il vous faut juste des appâts frais .

Pour cette pêche vous utiliserez un montage de fond ,prévoir un montage assez solide ,les poissons étant moins méfiants dû à la strouille.

Un montage coulissant est une bonne solution mais vous pouvez aussi utiliser un montage dit à tirette:

VOIR PHOTOS

Pêche au leurre : Que l'on pourra aussi bien pratiquer du bord qu'en bateau, elle consistera à utiliser des leurres naturels tels que le lançons ou beaucoup plus nombreux les leurres artificiels très nombreux et que l'on choisira selon la saison et le poisson recherché. La pratique consiste à lancer le leurre sur une zone supposée de chasse du carnassier. Il faudra prospecter de nombreux postes principalement des zones où le poisson se mettra à l'affût pour attraper sa proie ou prospectera aussi pour trouver une proie.

Pêche du bar :

Il y a encore la frontière fictive du 48ème parallèle (qui va sans doute disparaître en 2024) et la pêche récréative du bar était ouverte du 1 janvier au 31 janvier 2023 (pour le nord 48 ème), pour l'anecdote, le texte entérinant cela est sorti le 31 janvier 2023....

Pour cette année 2023 la période no kill (relacher vivant) glisse dorénavant du 01 février au 31 mars 2023 (pour le nord 48 ème). De fait le prélèvement est autorisé du 01 avril au 31 décembre 2023, le prélèvement est ainsi prolongé d'un mois. Cela intéresse les divisions CIEM 4b, 4c, 6a, 7a à 7k.

Pour le sud 48ème pas de fermeture ou de période no kill pour 2023, cela intéresse les divisions CIEM 8a et 8b.

Chaque année, la réglementation pour la pêche de loisirs du bar change. En 2023, la frontière fictive du 48ème parallèle est toujours présente et certains points ont changé.

La réglementation officielle 2023 vient d'être publiée au JO de l'UE et modifie celle qui était valable en date du 31 décembre 2022.

Pour cette année 2023 la période no kill glisse du 01 février au 31 mars 2023 (pour le nord 48 ème). De fait le prélèvement est autorisé du 01 avril au 31 décembre 2023, le prélèvement est ainsi prolongé d'un mois.

Pour tous, le prélèvement autorisé est de 2 bars européens par jour et par pêcheur maximum et la taille minimum de prélèvement est de 42 cm. Les poissons conservés doivent être marqués (caudale coupée).

Dans le cadre de la pêche récréative, y compris depuis la côte, dans les divisions CIEM 4b, 4c, 6a et 7a à 7k, du 1er février au 31 mars 2023, seule la capture de bar européen à la canne ou à la ligne à main suivie d'un relâcher est autorisée.

Il est interdit de détenir, de transférer, de transborder ou de débarquer du bar européen capturé dans cette zone, en janvier et du 1er avril au 31 décembre 2023.

Pêche au trémail (filet)

En mer du Nord, Manche et Atlantique, l' usage d'un trémail d'une longueur maximale de 50 m sauf dans les estuaires et dans les eaux salées des fleuves et rivières affluant à la mer

Pêche non sélective ,beaucoup de poissons avec des tailles minimales non respectées et capturés (morts) .Risque de capture inapproprié tel que dauphin etc ...A proscrire à mon avis

Pour rappel la pêche de la raie brunette est interdite sur notre zone.